que la rançon de Manille & d'autres objets, qui demeuroient indécis depuis la derniere Paix, setont ajustés en même tems, asin de ne rien laisser qui sût capable d'altérer la tranquillité de l'Europe.

ITALIE.

ROME. Par les soins paternels & le travail assidu & éclairé du Souverain Pontife, on a présentement tant d'indices d'un accommodement conclu entre le Saint Siège & les Cours des Maisons de Bourbon, sur l'heureux pied de celui qui a été fait avec le Portugal, que Mr. Aspuru, Ministre d'Espagne, a notifié à Sa Sainreté, que le Roi son Maitre acceptoit un Nonce à sa Cour. On n'attend plus de là qu'un Confistoire dans lequel le Saint Pete déclarera cet accommodement au Sacré College, puisque Mr. Aspuru a déja fait passer à Madrid la minute du Bref Pontifical, qui fixe la jurisdiction du nouveau Nonce Mr. Valenti qui est destiné à y passer. Cette promotion de Mr. Valenti, actuellement Nonce en Suisse, à la Nonciature d'Espagne, occasionnera d'autres changemens dans les Nonciatures, & vraisemblablement la préconisation de diverses Eglises en Espagne, comme elle doit se faire d'autres Eglises du Portugal qui ne sont pas encore préconisées, avec les nouveaux Evêques de ce Royaume. Quant à la Daterie Apostolique, elle éprouve déja depuis le commencement de Novembre les heureux effets que produit l'ouverture de la Nonciature à Lisbonne, par l'expédition qu'elle a faite de différentes matiéres sans rencontrer la moindre difficulté.

Ce fut le 15 du même mois de Novembre qu'arriverent de Madrid à Rome, & en dernier